

Samir Saleh, un non-conformiste et un visage plus humain du Liban

Nassib G. ZIADÉ*

Définir Samir Saleh et préfacer un livre qui lui est offert, et qu'il n'a du reste jamais souhaité, n'est pas chose aisée tant l'homme que l'avocat et l'arbitre sont atypiques. Je tenterai une esquisse.

Rien ne prédestinait Samir Saleh de par sa naissance, sa formation ou sa culture à s'installer définitivement en dehors de son pays d'origine. Issu d'une famille de la grande bourgeoisie libanaise, traditionnelle, proche des cercles du pouvoir et bien ancrée dans les milieux judiciaires et juridiques, Samir aurait pu se contenter d'une carrière dorée dans un pays où les traditions familiales et les apparences se substituent souvent à l'essentiel. Sans doute a-t-il été scolarisé dans un collège élitiste dirigé par des jésuites français que fréquentait la jeunesse provenant des milieux aisés et influents de l'époque et a-t-il poursuivi ses premières études universitaires, dans la foulée, à la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth associée en ces temps lointains à la faculté de droit de Lyon. C'étaient les temps où les choix scolaires et universitaires étaient dictés par les situations sociales et familiales et ne se discutaient pas.

Sitôt diplômé de l'Université Saint-Joseph, Samir commit cependant une première entorse aux usages solidement établis de l'époque en faisant un choix de spécialisation qui n'aura pas manqué de paraître inconvenant aux esprits bien-pensants. Rompant avec la tradition farouchement francophone de l'époque, ce n'est guère vers Paris, Lyon ou Montpellier que le jeune Samir se dirigea mais bien vers l'Université McGill à Montréal pour y effectuer un LLM en droit international et en langue anglaise.

Suite à ce premier avant-goût de la vie en Occident, Samir rentra au pays où l'attendait une place de choix dans l'étude familiale. Pour bien marquer sa

* Président-directeur général, Chambre de Bahreïn pour le règlement des différends (BCDR-AAA).

différence et l'originalité de son esprit, toutefois, il s'occupa presque exclusivement du contentieux des sociétés financières et des banques étrangères se soustrayant ainsi autant que possible aux frivolités d'une société locale qui s'entêtait à ne pas voir venir les signes annonciateurs de la guerre. Chez lui, point de temps ni de place pour les vaines mondanités, dussent-elles graviter autour des ambassades étrangères qui souvent n'étaient dupes ni de la précarité de la situation ni de la naïveté de beaucoup de leurs convives.

Outre son travail à l'étude familiale dans les conditions décrites plus haut, Samir enseigna durant cette période pendant dix années de 1959 à 1969 le droit aérien à l'Université libanaise et fut de 1971 à 1976 le conseiller juridique du sultan d'Oman. Cette dernière tâche lui permit de se familiariser avec le droit des pays moyen-orientaux dont il peaufinera la connaissance et l'analyse dans la phase à venir de sa vie.

La guerre libanaise à laquelle Samir Saleh semblait mieux préparé que nombre de ses compatriotes ne se fit pas longtemps attendre. Cette guerre qui se voulait civile ne tarda pas à sombrer dans l'incivilité la plus absolue. Samir comprit très vite qu'une page de l'histoire de son pays venait brutalement et définitivement d'être tournée. Comme les oiseaux migrateurs dont le départ annonce l'approche d'un long hiver, Samir quitta le Liban pour s'établir de manière permanente à Londres et y travailler.

C'est en tant que consultant de droit moyen-oriental et islamique que Samir Saleh débuta en 1976 une nouvelle carrière à Londres. Refusant de se limiter à son statut de consultant, Samir a enseigné le droit de l'arbitrage moyen-oriental à la réputée School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres et a surtout consacré beaucoup de temps à la recherche et à l'écriture dans les domaines du droit islamique et moyen-oriental.

Un premier livre consacré à l'arbitrage commercial dans les pays arabes du Moyen-Orient, thème dont il fut incontestablement le pionnier, vit le jour en 1984. Le livre dédié à la mémoire de l'éminent Professeur Émile Tyan contenait sous forme d'exergue une allusion à peine voilée aux opportunistes de tous bords qui ne prêtent attention à la région arabe que sous l'angle de ses richesses matérielles et pétrolières (« *To the jurists and scholars who studied and loved shari'a before the oil* »). Le premier volume de la seconde édition de ce livre paru en 2016 contenait quant à lui une citation décrite comme provenant d'un « *orientaliste contemporain* » ainsi libellée : « *Dans ces régions désertiques aux soleils exclusifs, la pensée, sevrée d'action, tourne court à l'instar de certaines rivières, qui, lorsqu'elles ne tarissent pas à la source, finissent par se perdre dans le sable* ». Un lecteur avisé reconnaîtra sans l'ombre d'un doute l'identité de cet orientaliste anonyme qui a toujours préféré demeurer à l'abri de la lumière.

La notoriété de ce livre relatif à l'arbitrage fut telle qu'elle propulsa Samir Saleh à détenir, une première pour un Arabe, le poste de vice-président de la

Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de 1982 à 1988. Tout au long de son mandat au sein de la Cour, Samir a continué à intervenir et à publier en langues anglaise et française sur l'arbitrage au Moyen-Orient. Après la fin de sa mission auprès de la Cour, Samir a été nommé arbitre à de nombreuses reprises.

Samir Saleh a également publié en 1998 un livre en langue anglaise couvrant la représentation commerciale et les contrats de distribution au sein de douze pays arabes du Moyen-Orient.

Si Samir a aujourd'hui ralenti son activité professionnelle, c'est pour mieux se consacrer à son travail d'écriture. Celle-ci ne se limite pas aux ouvrages juridiques mais s'étend également à une prose poétique révélant un grand sens de l'observation et de la dérision.

Pianiste à ses heures perdues ou aux moments retrouvés, russophile avant comme après la glasnost, collectionneur de livres anciens, de gravures anciennes et d'œuvres d'art, humaniste et homme de cœur, tel est le dédicataire de cet ouvrage qui a conservé dans son exil volontaire une certaine idée d'un Liban humain et d'un monde arabe qui peine aujourd'hui à panser ses nombreuses blessures.